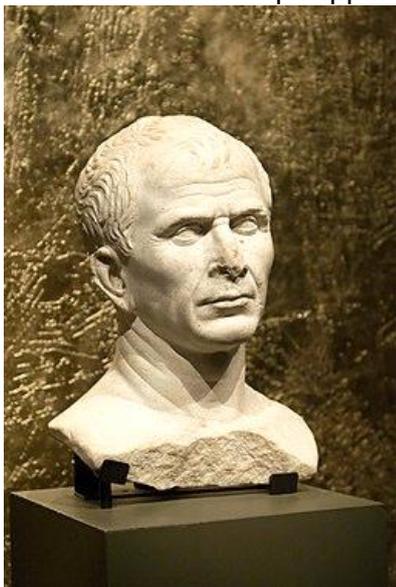


## Prédication : Matthieu 22 v15-21 « Rendez à Dieu ... »

Jean-Paul Rabaud, Sanary, 18 octobre 2020

« Rendez à César ce qui appartient à César... »



Une phrase très connue, une de ces nombreuses expressions issues de la Bible et passées dans le langage courant, dont on oublie même souvent l'origine biblique.

Le voici, César : seul portrait officiel de Jules, qui a été récemment découvert dans les fouilles du Rhône. Je vous recommande d'aller voir l'original au musée de l'Arles Antique.

Mais au temps du ministère de Jésus, ce n'était plus Jules qui était au pouvoir, mais l'empereur Tibère. « César », c'est la figure du pouvoir, ce n'est plus, à cette époque, un nom propre, mais un nom commun, un titre qui signifie chef de l'État, en l'occurrence empereur romain.

Il faut je crois lever immédiatement une hypothèse : le verset biblique, « *Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu* » n'est pas, à mon sens, le fondement de la théorie « des deux règnes » : le règne politique et le règne religieux et, bien immodestement, je m'écarte sur ce point de l'interprétation de Luther. Cette théorie est bien commode pour les politiques, et notamment pour les dictatures : « Vous les religieux, doux rêveurs, priez, faites vos cultes si vous voulez, le plus discrètement possible, dans la sphère privée, et laissez les gens sérieux s'occuper en toute indépendance des problèmes de la cité ». Et, sans que nous soyons en dictature bien entendu, c'est aussi l'interprétation que font nombre de nos contemporains du principe, si français, de laïcité. Une interprétation dévoyée.

Les protestants français non seulement ne rejettent pas le principe de laïcité, mais ont au contraire apporté une contribution déterminante à son édicition, ayant largement été victimes des persécutions au nom de la religion d'État sous l'Ancien Régime. Rappelons que c'est un pasteur protestant, député de Nîmes aux états généraux de 1789, qui a obtenu que soit inscrite la liberté de conscience dans l'article X de la Déclaration de Droits de l'Homme, qui fait partie, encore aujourd'hui, du bloc constitutionnel et du droit positif. C'est encore un protestant, Ferdinand Buisson (1841-1932), qui a été, en tant que directeur de l'instruction primaire, la cheville ouvrière au XIX<sup>ème</sup> siècle de l'instruction publique, laïque, gratuite, et obligatoire, pour les garçons et les filles. Dès lors, les protestants ont renoncé, à une ou deux exceptions près sur toute la France à leurs établissements d'enseignement pour se fondre dans le service public. Les Réformés encore, contrairement à l'Église catholique romaine qui s'y est farouchement opposée, ont soutenu l'édiction de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, et y restent très attachés. Ils n'ont donc aucun problème avec le principe de laïcité, si l'on s'en tient à ce qu'il est : la stricte neutralité des services publics et des pouvoirs publics à l'égard des citoyens, quelles que soient leurs convictions religieuses, et la libre pratique publique des cultes.

Mais, certains ont une autre conception de la laïcité, dite active ou de combat, qui n'est en fait que le cache-sexe d'un athéisme militant et prosélyte. Paradoxe, ce sont eux qui renvoient les pratiquants des religions à ce fameux verset « *Rendez à César...* », pour leur intimer qu'ils se confinent au mieux dans les espaces privés et que leur foi soit aussi invisible que possible, en attendant, pensent-ils plus ou moins in petto, qu'elle s'éteigne de leur belle mort, vestiges d'une archaïque de superstitions qui n'ont plus lieu d'être dans une société moderne. En effet, ce qui n'est pas expressément dit par ces tenants d'une laïcité que je qualifierai d'intégriste, mais pensé très fort, c'est : "*vous les croyants,*

*cantonnez-vous dans vos bondieuseries superstitieuses, et laissez les gens sérieux vaquer aux affaires sérieuses". Or l'athéisme, ne l'oublions pas, est aussi une foi : si nous ne pouvons prouver scientifiquement l'existence de Dieu, il est tout aussi impossible de prouver l'inverse. Pour nous Réformés, cette position a furieusement un goût de déjà vu : ce n'est ni plus ni moins qu'une tentative de retour à l'édit de tolérance concédé en 1787 par l'Ancien Régime finissant, face à l'évidence de la résistance des huguenots.*

Alors, j'en reviens au texte, le Christ nous a-t-il enjoins de ne pas nous mêler des affaires de la cité ? D'abord le contexte : « *Maître, nous savons que tu es vrai : tu enseignes en toute vérité le chemin qui plaît à Dieu ; tu n'as peur de personne et tu ne tiens pas compte de l'apparence des gens. Dis-nous donc ce que tu penses de ceci : est-il permis ou non de payer l'impôt à César ?* ».

Cette phrase serait parfaitement juste si elle était dite sincèrement. Mais, comme le révèle Jésus, la question est posée de façon parfaitement hypocrite par des hérodiens et des pharisiens, et c'est un piège. Dans le contexte d'une Palestine occupée par les romains, ce qui est une souffrance pour les hébreux, les hérodiens ce sont les partisans d'Hérode, roi fantoche mais sanguinaire, maintenu par les romains et dévoué à leur cause. Pour transcrire en terme plus contemporains, ce sont en quelque sorte les miliciens de Pétain. Que Jésus réponde non, et il sera immédiatement qualifié de rebelle et remis à l'occupant. Mais qu'il réponde oui, il sera considéré comme un collabo par les hébreux, qui en majorité déplorent l'occupation de l'empire romain et, pour une minorité agissante, y résiste.

Jésus leur fait sortir une pièce de monnaie de leur poche. Sur celle-ci est gravée non pas la tête de César à cette époque, mais celle de l'empereur Tibère ; « César » n'est plus, en ce temps là, un nom propre, mais est devenu un titre. C'est déjà une réponse subtile car, même si ce n'est pas explicité, il établit que ces chantres du respect de la Loi, la Loi de Moïse, la violent gravement en introduisant une image au sein du Temple. Et sur cette pièce, un denar, on peut aussi lire : « Tiberius Caesar Divi Augusti Filius Augustus Pontifex Maximus », ce qui se traduit par : « empereur Tibère, Fils digne d'adoration du divin Auguste, Grand Prêtre ». "Divin Auguste" "grand Prêtre", une abomination, un sacrilège pour un juif pieux ! César n'est pas Dieu ! Et ils ont cette monnaie dans la poche !, Dans le Temple même !



Alors que, semble-t-il, Jésus n'en a pas sur lui puisqu'il leur demande de la lui montrer ! Ce n'est pas expressément dit dans le texte, mais Jésus a déjà, ce faisant, très habilement retourné la situation, en établissant que ses interlocuteurs pharisiens, en principe si orthodoxes, sont en infraction avec la Loi de la Thora. Orthodoxes ou pas, résistants ou pas à l'occupation, les hébreux sont bien obligés d'utiliser la monnaie de l'occupant, car il leur faut bien vivre...

Mais la question reste entière : quelle position du croyant à l'égard du politique ?

Jésus a répondu, pour lui même, en ce qui concerne l'exercice du pouvoir. Alors que le Diable lui offrait la domination de tous les royaumes du monde, il l'a refusée, comme il a refusé de prendre la tête de la révolte contre l'occupant que les hébreux attendaient si ardemment le dimanche des Rameaux. Car le Christ n'est pas venu pour le seul moment où il a été présent par son incarnation, il est venu porter le message d'amour du Père pour toutes les générations.

Pour autant, Christ ne se préoccupe-t-il que du Royaume de Dieu, du Royaume à venir ?

Répondre par l'affirmative serait donner raison à la critique marxiste de la religion "opium du peuple". Si le chrétien devait se cantonner à la pratique spirituelle et se désintéresser des affaires du monde, du temporel, et subir sans intervenir les décisions de politique, alors, oui, la foi serait effectivement un "opium du peuple".

La réponse est clairement ; non. Quand Jésus invite chacun à offrir un verre d'eau à celui qui a soif, un morceau de pain à celui qui a faim, un vêtement à celui qui est nu, il parle du présent, et s'agit-il seulement de charité ? Si l'on combine ses injonctions avec celles de justice, il me semble que l'on est bien sur le terrain de ce que l'on qualifie dans le langage actuel de « justice sociale ». Et, quand Jésus invite à accueillir l'étranger, il est sur le terrain de la souveraineté de l'État. "Justice sociale", "souveraineté étatique", connaissez-vous des sujets plus politiques ? Enfin, Jésus a, sans ambiguïté, condamné le culte de Mammon, le culte de l'argent pour l'argent, quand il a proposé au "jeune homme riche" de le suivre. Dire qu'il a, par là, condamné le capitalisme serait certes un anachronisme flagrant, mais l'argent, c'est nécessairement l'économie, autre sujet éminemment politique. Le César de l'époque a mis son image sur ce dernier, symbole de son pouvoir économique et politique. Mais la Genèse que nous avons lue (1 v24-28) nous dit que le Créateur a voulu graver sa propre effigie dans la créature faite à son image, l'Homme ! Et l'Évangile nous montre que Jésus n'a pas considéré que le domaine de Dieu se limitait au salut de l'âme, ou que seule la pratique religieuse relevait de son autorité.

« Rendre à Dieu ce qui est à Dieu », cette suite que l'on occulte ou oublie souvent de l'expression devenue proverbiale, c'est se laisser habiter par Dieu dans chaque instant, dans chaque aspect de notre vie, ou du moins tenter, chaque jour, de le faire, tout pécheur que nous sommes. Vis-à-vis de Dieu, nous ne serons pas quittes par une heure de culte de temps en temps, ou, comme les pharisiens, par le respect tatillon et formel de la Loi.

Rendre à Dieu ce qui lui appartient, c'est être pénétré, habité, des deux commandements qui n'en font qu'un : « tu aimeras ton Dieu... » et « tu aimeras ton prochain ». « Rendre à Dieu », c'est un commandement subversif, c'est refuser tout ce qui avilie les femmes et les hommes dans leurs êtres et dans leurs âmes. Chaque fois que les Droits de L'Homme sont bafoués, collectivement ou individuellement, massivement, ou discrètement, au bout du monde ou dans la maison d'à côté, chaque fois, c'est Dieu qui est bafoué. « Rendre à Dieu », c'est savoir contester, s'opposer, et parfois, résister. C'est savoir édifier, aussi.

Mais... la Bible n'est pas un manuel de science politique, ni un programme, et il serait vain d'y chercher le mode d'emploi de l'action politique. Et l'Église, institution humaine, n'a pas plus à départager le bien du mal.

Face à Dieu, le chrétien est seul et individuellement responsable de sa mise en œuvre des commandements.

« Rendez à Dieu ce qui appartient à Dieu. »

Amen